

fin de MARIE GRANGE

Pierre et Tony écrivent qu'ils sont copieusement bombardés (1). Je crois que le nommé Harisson ne se trompait guère lorsqu'il prévoyait en septembre une dépense incroyable de munitions...

Ici rien de bien nouveau. Aujourd'hui, on a enterré le nommé **Véricel**, noyé dans la Coise, (c'est un frère de l'Aripe, ancien boulanger à Aveize). Il y avait peut-être bien huit personnes qui suivaient son cercueil.

Hier, marché très actif chez nous, nous commençons, je crois la bousculade, le cauchemar des mercredis, mais comment se plaindre, il y a tant de plus malheureux.

Hier, il y a une femme de Chazelles qui est venue me demander des renseignements sur votre situation : c'est une nommée **Badoit de Chazelles** dont le mari, depuis quelque temps, a dû aller te rejoindre. »

(1) - Pierre et Tony Grange, frères d'Eugène.

EUGENE BESSON

L'époux de Stéphanie Besson se trouve à l'est de Nancy et au nord de Lunéville, en Meurthe-et-Moselle, dans le secteur de la forêt de Paroy. Ils sont parents de deux garçons : Joseph et François. Deux naîtront après guerre : Jean (=l'abbé Besson) et Marguerite.

Mercredi 1er septembre 1915,

« ...Dans notre patelin, l'on est bombardé tous les jours. 2 fois par jour matin et soir. Hier, il y a eu un dragon de tué et plusieurs blessés, dont une femme qui était venue voir son mari. Elle habite à Lunéville. Ils ont lancé 10 obus de 155 dans le village. Il fallait voir courir tout le monde se cacher dans les caves. C'est terrible pour les civils. Ce matin, les avions boches sont allés lancer des obus à Lunéville et ont tué 39 personnes et autant de blessés. »

Dimanche 5 septembre,

« ... Je suis assez occupé car l'infirmier est dans la forêt et c'est moi qui le remplace pour faire presque le major, car il n'y en a point pour le moment. À Croismare hier, il y en a eu un qui a reçu un coup de pied-de-cheval, un qui s'est démonté l'épaule et je viens d'en panser un que son soulier l'avait blessé. Son soulier était en sang. Enfin, je fais tout ce que je peux pour ces pauvres

poilus... »

Eugène a demandé une permission au lieutenant qui lui l'a promise pour la fin du mois, vers le 25-30.

« ...Je suis allé à la messe de 10h, il n'y avait pas beaucoup de monde, car dans la semaine il y a un obus qui est tombé dans la sacristie et a tout brisé et beaucoup de gens n'ont pas voulu aller à la messe, car ils avaient peur. Je suis allé quand même. M. le curé a dit quelques petits mots qui étaient très bien. Il y a une prière ce soir, je tâcherai d'y aller... »

Jeudi 16 septembre

« ...Il m'a bien semblé avoir vu ce soir dans l'église **Grange des Pierre Rouge**. Comme il était déjà tard, que l'on n'y voyait pas bien, je ne lui ai pas parlé, de crainte de me tromper... J'ai aussi **Dussurget** qui m'écrit. Il faut bien lui faire réponse... »

Vendredi 17 septembre,

« Comme nous faisons la cuisine chacun notre tour, c'était mon tour aujourd'hui et en plus de ça, il faut que je fasse le vin chaud pour ceux-là qui descendent des avant-postes. Ça sera bien 11 heures quand ils seront là. Du temps que mon vin chauffe, j'en profite pour vite te faire réponse... Il est huit heures du soir. J'ai à côté de moi un bon vieux où nous logeons et nous l'appelons Grand Père. C'est tout à fait mon père. Je lui dis : « Grand père, buvez une petite goutte de vin, ça vous fera du bien et il se cache de sa femme. Ça me fâchera de le quitter, car c'est tout à fait un bon homme... »

« ... Comme je t'avais dit que dans ma compagnie du 299, il y avait 11 morts, il paraît qu'il y en a que 4 et quelques blessés. Il me tarde de savoir les noms...L'on vient de me dire à présent à l'arrivée des camarades des avant-postes qu'au 299, la 21ème Cie n'a ni mort, ni blessé, ce n'est que la 22... »

Mardi 21 septembre,

« ...Tu me demandes des vues de Croismare : il est interdit d'envoyer des vues, quelle que ce soit, sous peine de conseil de guerre... »

Eugène pense pouvoir obtenir une permission un dimanche après-midi pour aller voir quelqu'un de sa famille dans un village voisin. « Je demanderai la permission au lieutenant, car le dimanche après-midi, nous serons libres. Comme je travaillais avec l'autre cordonnier, dimanche après-dîner, le lieutenant s'est trouvé de passer et nous a dit qu'il ne fallait pas travailler le dimanche. Tu penses si ça m'a fait plaisir. On les voit les hommes qui ont

de la religion. Je suis content de lui.

On nous a dit que les permissions sont supprimées. Alors, ma pauvre petite femme, tu vois qu'on n'est pas près de se revoir...

... Comme je t'avais dit que nous allions aux douches à Lunéville et que je pourrais voir Pierre, je n'ai pas pu avoir la permission pour rentrer dans la caserne, car nous y avons passé à côté, mais pense avoir la permission du lieutenant pour aller le voir. »

Septembre 1915**L'EXPRESS DE LYON****Rubrique de St-Symphorien-sur-Coise**

Samedi 11 - « À la liste des victimes de la guerre, vient s'ajouter encore le nom de M. **Albert Debrun**, sergent au... D'infanterie, tombé au champ d'honneur... À l'âge de 32 ans.

Nous présentons à son épouse et aux familles Debrun et Reymont l'expression respectueuse et émue de nos sincères condoléances. » **Voir CP 57**

Dimanche 12 - « Mort pour la France de **Pierre Goutagny** du... RI à... le 8 juillet à l'âge de 42 ans. À sa veuve, à ses enfants, nous présentons nos sincères condoléances. » **Voir CP 52**

« **Décès de Marie Rochet**, épouse de Claude Alexis, décédée dimanche après une courte maladie, laissant trois jeunes enfants... »

Lundi 20 - Service funèbre pour **Antonin Carteron**. **Voir CP 55**

En permission pour 3 jours, **l'abbé Imbert**, aumônier brancardier au 52 BCA « dont la belle conduite au feu lui a valu l'honneur de recevoir la croix de guerre. »

Mardi 21 - « Mr **J.B. Loste, maire** et Mme Loste viennent d'être très cruellement frappés dans leurs affections les plus chères par la mort de M. **Joseph Loste**, leur fils, soldat brancardier au 2ème d'artillerie, tombé au champ d'honneur à... le 14 septembre, à l'âge de 29 ans.

La nouvelle de sa mort a causé dans la population une vive et bien douloureuse émotion, justifiée par l'estime dont jouissait le défunt, et toute la sympathie dont est entourée sa famille.

Nous présentons à M. et Mme Loste, à leurs enfants et à leur famille nos plus sincères condoléances. » **Voir CP 56**

Suite page 8